



Ma conjointe a quitté le domicile conjugal

Par **rpm237**, le **22/10/2012** à **16:16**

Bonjour,

je viens à vous pour avoir une idée de conduite, voilà à présent 3 semaine que ma compagne, un matin, sans aucune dispute, 2 semaines avant a quitté le domicile commun escorté par trois agents de la police municipals.

Je n'ai jamais été violent envers elle, jamais levé la main, on a eu des disputes bien souvent sur mon infidélité, on est juste déclaré ensemble et elle est partie avec mon fils, l'a fait changer d'école sans que je ne sache où elle habite et elle me donne pas de nouvelles de mon fils malgré mes multiples appels. Je ne sais pas quoi faire après être allé plusieurs fois à la police et gendarmerie ils me donnent rien de concret.

Merci d'avoir consacré deux minutes sur mon sujet et de me répondre.

Par **amajuris**, le **22/10/2012** à **16:33**

bjr,

si vous étiez en concubinage, elle a tout a fait le droit de vous quitter sans formalités.

pour votre fils, il faut prendre contact avec un juge aux affaires familiales.

pourquoi 3 policiers municipaux pour l'escorter ?

CDT

Par **rpm237**, le **22/10/2012** à **18:54**

merci de votre réponse, comme je disais bien, elle et moi somme pas marié, mais c'est mon fils j'ai pas de nouvelles pas d'adresse, elle ne répond pas au téléphone, suis aller a la gendarmerie ils me disent rien de convainquant, juste me faire comprendre que suis étranger,et la présence des agents municipaux j'ai rien compris à ça...

Par **cocotte1003**, le **22/10/2012** à **20:14**

Bonjour, oui c'est votre fil c'est pourquoi il faut saisir le JAF pour obtenir un droit de visite. Pour l'instant la maman est tout à fait das son droit.Allez voir un avocat et si vous n'avez pas les moyens financiers, demander au tribunal un dossier d'aide juridictionnelle, cordialement

Par **douce59**, le **22/10/2012** à **23:20**

bonjour,
je ne veux pas vous effrayer, mais si elle était escortée d'agents, c'est qu'elle leur avait demandé leur assistance pour partir du domicile conjugal sans problèmes, parce qu'elle craignait que vous auriez posé de gros problèmes...
n'entendant qu'un son de cloche, ils ont pu la croire si elle leur a dit que vous étiez violent...
ça sent mauvais, et ça suppose que c'était vous qui étiez le problème, d'où séparation.
donc, comme vous le conseillent les posts précédents,
faites une demande rapidement au Juge des affaires Familiales..
cordialement,

Par **enfantsdroits**, le **24/10/2012** à **22:16**

Partir mais en emportant l'enfant : c'est une prise d'otage car qui se soucie de l'affect de l'enfant d'être privé de l'un de ses parents. Si ils ou elles partent alors qu'immédiatement la garde soit au moins alternée, le temps de la procédure.

Malheureusement, des décennies de maltraitance psychologique sur les enfants n'ont pas encore permis aux adultes qui ne soucient plus d'eux mêmes, pour la plupart, qu'il est un terrible crime de rompre un lien sacré et plus encore de faire souffrir un enfant.

Ils le font souvent pour se venger mais invoquent tour à tour, le sel, le poivre et plus si il le faut pour justifier de leur ignominie. Ce sont eux, qui font du mal sans s'en rendre compte, qui sont les vrais pervers. Et ceux qui ne le voient pas, les ignorants. Qu'ils ouvrent leur coeur, qu'ils se repentent car pour les gens du feu, un terrible châtement.

Au parent qui entre en souffrance, qu'il apprenne à pardonner à ceux qui vont l'humilier... Il n'y a pas de sagesse sans patience, et non plus de patience sans l'expérience de la vraie

souffrance. C'est le grand moment pour apprendre à aimer, véritablement, jusqu'à ses ennemis qui n'en seront plus alors. Et pour les vrais patients, la sanctification.

Je prie pour ceux qui liront ces lignes, de trouver leur voie : heureux, celui sera patient dans l'épreuve et bienheureux celui qui fera de la souffrance, quelque chose de vertueux...

<http://affairesfamiliales.wordpress.com/2011/11/11/que-faire-pour-enrayer-ces-souffrances-inutiles/>